BULLETIN DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 Rue de Solferino Paris 7 Tel. 551 71 39

SNTRS CGT FSM

BULLETIN MENSUEL N° 142 - JANVIER 1973

SNTRS - CGT : C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

SOMMAIRE

page 1 : EDITORIAL
page 2 : INFORMATIONS
page 3 : INSERM
page 4 : FEUILLES DE NOTE
en supplément : SPECIAL "ACTION SOCIALE"

PERSPECTIVES...

— Parce que les Finances ont rejeté la prime et le statut, les administratifs doivent rester les O.S. du CNRS, il en est de même par répercussion à l'INSERM et dans les INSA.

Et pourtant, les Directions du CNRS et de l'INSERM, le directeur des Affaires financières à l'Education Nationale avaient reconnu que leur revendication était justifiée.

— Parce que 270 postes seulement ont été créés au lieu des 1.000 nécessaires, de nombreux agents du CNRS qui ont obtenu une dérogation (en nombre pourtant bien limité), ou qui ont été reçus à un examen interne, ou qui ont acquis un nouveau diplôme, n'ont pas d'avancement.

Et pourtant, la Direction du CNRS écrit dans son "courrier" que le rythme des promotions est normal et qu'il n'y a pas, qu'il n'y aura pas de blocage budgétaire.

— Parce que la circulaire qui doit les régir n'est pas sortie, les vacataires restent soumis au régime de l'arbitraire.

Et pourtant, la Direction du CNRS avait promis cette circulaire pour Septembre dernier, et nous sommes en Décembre.

— Malgré l'opposition unanime de tous les syndicats, les nouvelles feuilles de notation seront appliquées dès cette année.

Et pourtant, la Direction du CNRS avait juré que ces nouvelles feuilles seraient établies en accord avec les syndicats.

C'est beau la concertation !

Les Directions du CNRS, de l'INSERM, et des Enseignements Supérieurs sont prodigues en promesses, mais celles-ci ne sont que du vent.

Le mépris, l'arbitraire, les affirmations sans fondement caractérisent leur attitude envers les personnels.

Mais l'arbre ne doit pas nous cacher la forêt.

Il ne s'agit pas de l'attitude de Directions isolées envers des catégories particulières de travailleurs.

Au moment où notre prime et notre statut nous étaient refusés, les enseignants du Supérieur voyaient briser tous leurs espoirs de carrières par le décret du 6 Novembre, réformant le Comité Consultatif des Universités.

Au moment où, dans de nombreux laboratoires, les atteintes aux libertés syndicales et au droit de grève se développent, BERLIET traduit neuf militants syndicaux en correctionnelle et le Ministère des Finances ferme pour deux mois l'Ecole Nationale des Impôts, parce que les Inspecteurs-élèves, qui touchent moins de 1.000 F par mois pendant leur stage juridique, ont débrayé une journée.

Ce serait donc une grave erreur de ne fixer notre obtention que sur l'attitude d'une Direction, si provocatrice soit-elle.

Il s'agit d'une orientation politique systématique du patronat et de son exécutif le gouvernement, que nos Directions appliquent avec zèle.

Notre combat est celui de tous les travailleurs contre un système économique et social dépassé - le capitalisme - où la hausse des prix s'accélère tandis que les salaires restent bloqués et que les conditions d'emploi, de travail et d'existence se détériorent.

— C'est pourquoi, le 27 Novembre, ils étaient 20.000 dans les rues de LYON - travailleurs unis de la Chimie, de la Métallurgie, du CNRS, de l'INSA et de l'INSERM - dressés contre le patron BERLIET.

— C'est pourquoi, pendant la semaine du 4 au 9 Décembre, dans la France entière, nous étions 200.000 - administratifs et techniciens, chercheurs, enseignants du second degré et du supérieur - pour exprimer notre grande colère sous des formes diverses : grèves de 24 heures à 1 semaine, meetings, manifestations de rues, motions, pétitions, tracts à la population, etc..

— C'est pourquoi, le 9 Décembre à PARIS, nous étions 100.000 de la Nation à la République, à l'appel du Comité National d'Action Laïque - parents d'élèves, enseignants, étudiants, lycéens, travailleurs - pour exiger "des crédits pour l'école, pas pour les monopoles", c'est à dire une autre politique de l'Education Nationale.

C'est pourquoi, le 1er Décembre, l'immense hall de la Porte de Versailles fut trop petit pour contenir la marée humaine venue au Rassemblement pour le soutien au Programme Commun des Partis de Gauche.

-=-=-=-

Le Programme Commun, la Commission exécutive de la CGT réunie en session extraordinaire au lendemain de sa signature l'a salué comme un évènement d'une portée sans précédent pour l'ensemble du mouvement ouvrier de notre pays.

Il constitue une base de rassemblement d'union et de lutte commune des travailleurs, des masses popularisées et des forces politiques, syndicales et sociales qui ont intérêt à la réalisation de ses objectifs.

Pour la Recherche Scientifique et ses personnels, de même que pour l'ensemble des revendications communes à tous les travailleurs, il n'est pas étonnant que ce programme corresponde à nos préoccupations, puisque, à la CGT, nous avons contribué, pour ce qui est de notre responsabilité syndicale, à son élaboration.

Le Conseil National du SNTRS unanime :

— a décidé d'apporter son soutien à la bataille pour le succès du programme commun.

— a mandaté le Secrétariat National pour qu'il rencontre les 3 formations de gauche signataires du programme afin de leur demander des précisions sur la partie consacrée à la Recherche Scientifique et à la situation de ses personnels.

Une première rencontre a eu lieu avec PCF le 6 Décembre, (Voir dans ce journal le Communiqué Commun), le 21 Décembre le Parti Socialiste recevra le S.N.T.R.S.

La lutte concrète pour la transformation sociale et le progrès est engagée. En même temps que le S.N.T.R.S. intensifiera sans désemparer l'action unie pour la satisfaction immédiate des revendications urgentes des personnels, toutes ses sections, tous ses adhérents s'engageront avec dynamisme et enthousiasme pour gagner tous les travailleurs de la recherche au soutien du Programme Commun dont ils seront dans leurs secteurs les artisans principaux et les garants.

Guy BERNET

Secrétaire National

INFORMATIONS

DERNIERE MINUTE

Dans le cadre de la semaine d'action du 2 au 9 Décembre, le SNTRS-CGT, le SGEN-CFDT, le SNPREES-FO et le SNCS-FEN ont été reçus le 14 Décembre par Messieurs CURIEN et CREYSSEL et leurs collaborateurs. Les syndicats ayant exprimé le profond mécontentement des personnels et rappelé les promesses faites et non tenues, le DG s'est permis de qualifier de "malhonnêtes" les appréciations portées sur leur situation par les chercheurs puis le DAF, perdant son sang-froid, s'est permis de traiter de "menteur" l'un des représentants syndicaux à propos d'un fait pourtant indiscutablement établi et a préféré fuir la discussion en quittant la salle.
Le DG, en compagnie des autres membres de la Direction, a assuré seul la suite de la réunion qui s'est prolongée pendant plus d'une heure encore. En l'absence du DAF, aucune réponse n'a pu être apportée sur les problèmes concernant les ITA. Une nouvelle entrevue avec Monsieur CREYSSEL est prévue le 3 Janvier.

DERNIERE MINUTE

Suite aux menaces de suppression du labo de Physique Cosmique, au sujet desquelles le Secrétariat National du SNTRS vous a transmis, à deux reprises, des informations des appels et une pétition, et grâce à l'action des personnels concernés appuyés par l'Intersyndicale Nationale et les élus des Sections 06 et 10, la Section 10 vient de décider de maintenir l'activité de service des moniteurs à neutrons et, en ce qui concerne le rattachement scientifique, de maintenir le statu quo à VERRIERES, jusqu'à la prochaine session d'Avril 73.
Cette solution ne satisfait pas entièrement les personnels qui souhaitaient le maintien de l'activité créatrice du laboratoire, elle permet néanmoins de protéger dans l'immédiat leurs intérêts. Mais il convient de rester vigilants.

INSERM

COMMENT LA DIRECTION DE L'INSERM ENVISAGE LES REVENDICATIONS DES BOURSIERS ET VACATAIRES !.

On ne peut mieux illustrer la politique gouvernementale en matière de recherche qu'en citant les conditions de travail des boursiers et vacataires.

A côté des 2.800 ITA et chercheurs recrutés par l'INSERM sur des emplois budgétaires plus de 1.300 salariés sont employés par cet organisme sous l'appellation de "Vacataires ou Boursiers".

Ce système de "Vacation et Bourses" non seulement a pour objectif de peser sur les conditions de travail des agents ainsi recrutés mais constitue une grave menace pour les conditions d'emploi des agents de l'INSERM.

Par exemple, le fait qu'il n'y ait que très peu de postes budgétaires de créés depuis dix ans stoppe la promotion de l'ensemble du personnel INSERM (que ce soit la promotion dite à l'ancienneté, au diplôme ou en dérogation).

LES CONDITIONS D'EMPLOI de ces personnels sont quasiment féodales.

Ils n'ont aucune garantie d'emploi et les régles élémentaires du droit du travail ne sont même pas respectées.

1) REMUNERATIONS ARBITRAIRES

- à qualification et travail égaux les salaires entre les vacataires ou boursiers sont très différents
- il existe des bourses de 1è catégorie
  de 2è catégorie
  de 3è catégorie

dont les régles d'embauche - diplômes exigés et taux - sont définis par l'arrête du 2 Mai 1969.

Pour chaque catégorie il existe "un plancher" et un "plafond", mais si des diplômes sont exigés pour obtenir le plancher l'arbitraire le plus total règne quant à l'attribution d'un taux supérieur.

Ce "salaire" est attribué comme une prime !
Par exemple on peut embaucher plusieurs personnes "au plancher" plutôt que de payer une personne au tarif de son homologue sous statut.

On peut affirmer sans se tromper que tous les salaires des boursiers et vacataires sont inférieurs, parfois de plus de 50 % aux rémunérations de leurs collègues de l'INSERM bénéficiant du statut.

C'est ainsi par exemple qu'une titulaire de Licence travaillant comme "boursière" depuis 4 ans touche un salaire mensuel de 1.400 F alors que son homologue de l'INSERM bénéficiant du statut touche 2.730F (Prime comprise).

Encore convient-il de préciser que la bourse calculée pour un temps complet représente le double d'un mi-temps ce qui est loin d'être la régle générale puisque nous avons vu une boursière percevoir 530 F pour un travail à mi-temps et passer ensuite à 800 F pour un travail de même nature à temps complet.

2) LICENCIEMENTS ABUSIFS - LIBERTES SYNDICALES TOTALEMENT INEXISTANTES

Quand ces personnels veulent protester contre ces conditions de travail et à juste titre s'organiser pour mieux se défendre les employeurs les licencient.

C'est ainsi qu'à la consultation de Cardiologie du Dispensaire Lacordaire où 36 "Vacataires et Boursiers" assument seuls depuis plusieurs années le bon fonctionnement du service. La Direction de l'INSERM et le responsable du secteur de Cardiologie veulent licencier les 3 responsables CGT de la Section syndicale qui vient de se constituer.

La totalité du personnel a réagi aussitôt et décidé un débrayage jusqu'à ce que Monsieur RICHARD (responsable de section de Cardiologie) accepte de recevoir les responsables nationaux du SNTRS-CGT, du SGEN-CFDT, du SNIRS-CGC, du SNCS-FEN, avec le Secrétaire de la section locale SNTRS-CGT de Cardiologie.

Cette entrevue ayant pour but d'éxiger le non licenciement des responsables syndicaux et le renouvellement de leur bourse ainsi que de celle de 4 de leurs collègues.

L'action unie des personnels a été efficace puisque le renouvellement de ces bourses a été demandé immédiatement.

Et une action de ce genre est d'autant plus efficace que les personnels sont, comme c'était le cas, syndicalement organisés.

Y. ALEXANDRE
Secrétaire Générale
de l'INSERM

NOTATIONS

Notre cadre d'ITA est actuellement régi par un statut de contractuel de droit public, qui comporte pour l'avancement du personnel des dispositions statutaires concernant leur notation.

Tout en luttant pour obtenir des améliorations constantes de ce statut le SNTRS a comme objectif sa transformation en un statut de personnel permanent de l'Etat.

Cette revendication devant se traduire par une titularisation dans un statut particulier pouvant déroger au statut général (art. 2 du statut général des fonctionnaires) et qui comporterait, pour la définition des emplois, le recrutement, le déroulement des carrières, des règles qui seraient adaptées aux conditions particulières dans lesquelles s'effectuent la Recherche Scientifique.

Il nous faut donc tenir compte que la notation pour l'avancement est une régle du statut général de la Fonction publique, et bien que ce principe puisse être discutable il n'est pas question pour nous de le remettre en cause isolément, ni d'adopter une position qui puisse nuire à l'avancement des personnels.

Par contre, depuis plusieurs années, les syndicats d'ITA demandent que l'organisation, le fonctionnement et la structure des commissions paritaires et de dérogation soient modifiés.

Cette demande s'appuie sur :

— l'évolution du nombre d'agents du CNRS,
— la dégradation de la situation des avancements (limitation progressive des possibilités, accumulation des dossiers),
— le rôle des représentants syndicaux dans ces commissions,
— la disparité des dossiers fournis par les patrons.

La Direction du CNRS avait manifesté son accord sur la nécessité de cette réforme qui devait être réalisée en étroite liaison avec les syndicats.

Or, sans aucune discussion préliminaire la Direction du CNRS en même temps qu'elle modifiait les formulaires de changement de catégorie, établissait de manière autoritaire et arbitraire de nouvelles feuilles de notation, dont les syndicats ont eu connaissance à 3 reprises :

1°) juste avant le départ en vacances 72, la Direction adresse aux syndicats un projet de feuilles de notation,

2°) au retour des vacances, pendant lesquelles, bien sûr, il n'est pas possible d'organiser une consultation sérieuse des personnels, la Direction adresse aux syndicats un second projet et les convoque dans un délai tel que, à nouveau, les personnels ne peuvent pas être consultés. En urgence, le SNTRS diffuse des photocopies à tous les Secrétaires de Sections,

3°) au cours de cette réunion, les syndicats unanimes s'opposent à l'application de cette seconde mouture tant qu'ils n'auront pas eu le temps de consulter les personnels, et demandent qu'en tout cas elle ne soit pas appliquée en 73.

C'est alors que la Direction prend la décision autoritaire d'appliquer un 3ème modèle de feuille en 73.

Nous dénonçons formellement la déclaration de la Direction affirmant que ces feuilles "tiennent compte des remarques des syndicats".

Quelles sont nos remarques essentielles sur la nouvelle grille de notation du CNRS

1°) La différence fondamentale entre l'ancienne et la nouvelle grille, qui soulignons-le ne constitue qu'un complément d'information à la note chiffrée globale, et que les critères professionnels ne représentent que les 3/10 de l'ensemble des éléments d'appréciation.

2°) Les nouveaux critères sont des éléments d'appréciation essentiellement subjectifs et incontrôlables, ils conduisent à une grille bureaucratique où les personnels ne sont pas jugés en fonction de la nature de leur travail mais par des appréciations purement formelles.

3°) On peut se poser beaucoup de questions sur l'utilisation possible de certaines rubriques comme celle qui concerne "le comportement dans les relations humaines".

4°) En conclusion il est hors de question pour nous de cautionner une grille inacceptable, qui ne peut qu'aggraver les injustices actuelles découlant de l'insuffisance criante des possibilités de promotions.

Que faire devant cette nouvelle notation imposée par la Direction ?

Le véritable problème de la promotion ne saurait être résolu par la simple modification de feuilles de notation ancien modèle ou nouveau modèle. Il exige une action permanente pour les carrières et pour les créations de postes.

Pour combattre les aspects néfastes des nouvelles feuilles, les initiatives prises au niveau de chaque laboratoire ne doivent en aucun cas porter préjudice aux intéressés.

Il faut donc que dans chaque laboratoire, les personnels informent largement les Directeurs et chefs de service des conditions dans lesquelles la Direction du CNRS a imposé ces nouvelles feuilles, et des critiques fondamentales faites à leur encontre par les syndicats.

Cette information doit se traduire par le maximum de protestations sous des formes diverses, motions, pétitions etc.. des intéressés et de leurs notateurs auprès de la Direction du CNRS demandant la suppression de ces nouvelles feuilles.

Dans l'immédiat, ces protestations doivent tendre à se concrétiser en demandant aux responsables d'affecter uniformément la notation excellente aux rubriques subjectives nouvelles suivantes :

1 - Créativité, imagination, initiative
2 - Faculté d'adaptation
3 - Organisation - Méthode
4 - Capacité d'expression
5 - Sens du travail en équipe
6 - Comportement dans les relations humaines

Le directeur de la publication : S.SARRAZIN

imprimé par nos soins, 10 rue de Solférino Paris (7e)